

AFFAIRE N° 15 bis - Ratification d'un marché passé avec les Etablissements "EIFFEL" pour les travaux d'adduction d'eau de MOUFIA-BOIS DE NEFLES

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de vouloir bien ratifier le marché, après Appel d'Offres passé avec les Etablissements "EIFFEL" pour les travaux d'adduction d'eau de MOUFIA - et de BOIS DE NEFLES.

Le présent marché approuvé le 17/2/66 s'élève à 44 671 858 Frs et fait partie d'une tranche de travaux de 70 000 000 de francs CFA dont le financement est assuré de la manière suivante:

- subvention du Ministère de l'Agriculture 40 % de 70 000 000	28 000 000 Frs CFA
- subvention du Département 40 % de 70 000 000	28 000 000 Frs CFA
- Emprunt avec la Caisse du Crédit Agricole	14 000 000 Frs CFA
Soit	70 000 000 Frs CFA

Les crédits seront prévus:

- En dépenses : au Chapitre 902 article 2303/24
- En recettes : au Chapitre 902:
 - Article 10526.05 : pour la Subvention Départementale
 - Article 10529.02 : pour la Subvention du Ministère de l'Agriculture
 - Article 1669.16 : pour l'emprunt avec la C/Crédit Agricole

" Cette préparation diminuera sérieusement le temps du montage sur
" place.

"
" Je prends mes dispositions pour l'expédition prochaine de cet
" ensemble. Monsieur d'ABBADIE, avec lequel mon transitaire est en
" rapport, doit s'occuper auprès de vous, comme nous en avons convenu
" lors de votre visite en Champagne, de l'exonération de l'octroi de mer.

"
" Cet envoi sera fait sous la rubrique 99-03: "Productions origi-
" nales de l'art statuaire et de la sculpture en toutes matières" ce qui cor-
" respond à la nature de la marchandise et ne comporte pas de T.V.A.

"
" Ces deux taxes: T.V.A. et Octroi de Mer n'ont jamais été pré-
" vues dans le marché.

"

" Veuillez croire, Monsieur le Maire, à mes plus dévoués senti-
" ments.

" Signé: Georges GUIRAUD. "

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, Monsieur GUIRAUD
demande que tous les envois qui seront faits concernant les travaux de ré-
fection du plafond du Grand Salon de l'Hôtel de Ville soient exonérés des
taxes: T.V.A. et Octroi de Mer.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.